



Signature seule = preuve ?

Par **zaza24**, le **12/07/2007** à **17:43**

bonjour,

J'ai démissionné de mon poste par LRAR puis après avoir quitté l'entreprise, je l'ai poursuivie aux Prud'hommes pour non paiement du préavis dont elle m'avait libéré unilatéralement. Cette dernière invoque l'existence d'un protocole d'accord que nous aurions signé et que je réfute bien entendu...

Ce protocole que j'aurai signé est bien "imitée" par ma signature mais il y a deux choses pour lesquelles je m'interroge :

il y a la mention "BON POUR ACCORD" tapée pour les deux parties (le responsable et moi même) et qui n'est pas écrite de façon manuscrite par moi.

De plus, ce courrier est censé m'avoir été envoyé par LRAR hors, bien entendu, je n'ai rien reçu.

En première instance, le tribunal m'a donné raison mais en appel le juge a considéré, sans autre forme ni expertise, que ma signature était valable.

Y aurait il un ppit de droit qui viendrait appuyer ma thèse que seule la signature sur un acte n'est pas valable dans le cas ou comme cité plus haut d'autres mentions devraient apparaître ?

En vous remerciant pour votre aide .

Xavier